

Le CDH défend la fusion UCL-Saint-Louis

■ Par la voix d'André Antoine, le parti sort de sa réserve et prend le contrepied du PS.

Pensé dans les bureaux des recteurs de Saint-Louis et de l'UCL depuis plus d'un an, le projet de fusion entre les deux universités est devenu un dossier politique qui pourrait vite se transformer en feuilleton. Si le projet a été validé par les instances des deux établissements, il est désormais suspendu à une modification décrétable (la fusion doit être actée dans le décret Paysage), et se retrouve donc entre les mains du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ou Parlement de la communauté française).

La difficulté, c'est qu'en Fédération les deux partenaires de la majorité que sont le PS et le CDH n'ont pas du tout la même lecture du dossier. Si les socialistes redoutent que ce projet de fusion ne remette en cause l'équilibre de l'enseignement supérieur francophone institué par le décret Paysage de 2013, le CDH met en avant la liberté d'association prévue par la Constitution.

A ces craintes légales s'invite toute l'histoire de l'enseignement en Belgique, faite de conflits entre les piliers laïque et catholique. Conflits que certains voient renaître derrière l'union en-

tre les "catholiques" UCL et Saint-Louis. La semaine dernière, le ministre-Président de la Fédération, le socialiste Rudy Demotte, regrettait un projet aux "relents de guerre scolaire [...] extrêmement préjudiciable".

Dans la ligne du décret Paysage

Pour André Antoine, le président du Parlement de Wallonie, qui fait entendre pour la première fois la voix du CDH dans ce dossier, cette interprétation est "erronée" et "peu compréhensible", tant la guerre scolaire "appartient au passé".

Alors que la fusion sera discutée ce mardi matin en commission du Parlement de la Fédération, il rappelle que le projet "est légitime, fondé, et qu'il participe à une saine émulation entre les universités".

"Il est légitime, car il répond pleinement à la liberté d'enseignement qui est inscrite dans la Constitution et dont découle le droit de créer et d'organiser des établissements. Ce droit a été confirmé par de nombreux arrêts de la Cour constitutionnelle et par des recommandations du Conseil de l'Europe. Or, comme le décret Paysage ne parle pas des fusions entre universités, c'est d'autant plus le prescrit constitutionnel qui prévaut."

"Le projet est ensuite fondé, poursuit M. Antoine, car il s'inscrit pleinement dans la logique de la réorganisation de l'enseignement supérieur qui est en cours depuis 1995, et qui a vu se concrétiser de multiples fusions qui ne se sont jamais bornées à des logiques géographiques ou confessionnelles. La fusion entre l'UCL et Saint-Louis ne contredit par ailleurs pas le décret Paysage, qui a notamment réorganisé l'enseignement supérieur sur base de pôles géographiques.

Si ces pôles existent, l'autonomie des établissements ne leur est pas soumise, pas plus que les collaborations ne peuvent être contraintes par des logiques géographiques."

Enfin, termine André Antoine, au vu de la concurrence internationale et de la mobilité étudiante, ce projet de fusion participera au rayonnement de l'enseignement supérieur franco-

phone belge. "Pour survivre, les universités ont besoin d'une taille critique suffisante. La fusion répond à ce contexte international qui évolue."

PS et CDH, deux visions différentes

En conclusion, l'élu humaniste (originaire du Brabant wallon, où se trouve l'UCL) souligne que rien ne peut justifier que le politique s'oppose à cette fusion. Au vu des dernières réactions socialistes, et de l'opposition récente au projet de la part des recteurs de l'ULB, de l'ULG et de l'UMons, on doute que le PS souscrive aussi facilement à une telle vision.

En réalité, ce projet remet en exergue les différences qui divisent un PS qui offre une importance fondamentale à la place des pouvoirs publics et un CDH qui met en avant la liberté d'initiative. Les prochaines semaines diront si le projet de fusion mettra durablement à mal les relations entre les deux partenaires de majorité.

BdO

"Pour survivre, les universités ont besoin d'une taille critique suffisante. La fusion répond à ce contexte international."

André Antoine
Président CDH du Parlement de Wallonie.